



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سويسرا - جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE M. ABBAS DAHER DJAMA
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL
DE LA COTE D'IVOIRE

*SIXEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

03 DECEMBRE 2009

Merci Monsieur le Président,

Permettez-moi de prime abord souhaiter la chaleureuse bienvenue à S.E Monsieur Tia Koné, président de la cour suprême et à la délégation de haut niveau qui l'accompagne. Nous la remercions pour la qualité et l'exhaustivité de leur rapport national ainsi que pour la présentation qui en a été faite.

Ma délégation est pleinement consciente des difficultés liées au manque de moyens humains, matériels et financiers dont souffre la grande majorité des pays en développement et voudrait à cet effet saluer les nombreux efforts consentis par la Côte d'Ivoire en vue d'améliorer les conditions de vie dans les prisons tels que la réhabilitations des maisons d'arrêt.

Djibouti se félicite des mesures prises par le gouvernement ivoirien dans sa lutte contre toutes les formes de violation des droits de l'homme et retient particulièrement les poursuites disciplinaires et pénales engagées à l'encontre des agents des forces de défense et de sécurité qui se sont livrés à des exactions répréhensibles.

Ma délégation note avec satisfaction que de nombreux initiatives ont été prises par le gouvernement ivoirien en vue de promouvoir et de protéger les droits des groupes vulnérables comme l'adoption de la loi d'orientation du 10 novembre 1998 en faveur des personnes handicapées ou encore l'élaboration de projets spécifiques afin d'accroître la réinsertion des enfants issues des milieux les plus défavorisés.

Djibouti reconnaît le caractère complexe et délicat qui prévaut dans les sociétés affecté par des conflits internes et encourage dès lors la République ivoirienne à poursuivre ses efforts dans sa lutte contre toutes les formes de discrimination notamment ceux relatifs aux femmes et aux enfants et formule à ce titre les deux recommandations suivantes:

Nous recommandons à la Côte d'Ivoire de continuer à lutter efficacement contre les arrestations arbitraires et de poursuivre le redéploiement de l'administration afin de réduire au maximum ces pratiques.

Nous incitons les autorités ivoiriennes à poursuivre leurs efforts vers l'instauration d'un environnement politique stable et dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord politique de Ouagadougou.

Merci monsieur le Président.